

Validation des acquis de l'expérience, des études supérieures

VAE, VES, VAP85 ?

La **VAE** (décret du 24 avril 2002) et la **VES** sont des voies d'obtention ou de tout ou une partie d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat sur la base d'une expérience professionnelle (VAE) ou par reconnaissance d'études supérieures (VES)

La **VAP 85** (décret du 23 août 1985) est un dispositif permettant d'accéder à une formation de l'enseignement supérieur sans avoir nécessairement le diplôme requis. Il prend en considération l'expérience professionnelle, les stages de formations, etc.

VAE, VES accélérateurs de parcours

Dans tous les cas, ces dispositifs de VAE, VES, permettent d'optimiser un cursus de formation en valorisant les acquis antérieurs. Pour en savoir plus sur la VAE consulter le site VAE du Cnam vae.cnam.fr.

VES à l'Institut de Technologie

Dans le cas des DUT et diplômes de l'IT, les demandes de Validation d'Etudes Supérieures (VES) sont à adresser directement à l'Institut de Technologie (rubrique [contact](#) du site).

Site de la VAE et VAP85 au Cnam : vae.cnam.fr Portail des formations Cnam : portail-formation.cnam.fr

Sites officiels

[Loi de modernisation sociale](#)
[Légifrance](#)
[Portail national VAE](#)

